

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DGRI 45 Subvention (34 000 euros) et convention avec l'association Maison des journalistes (15e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des journalistes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des journalistes la convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 34 000 euros est attribuée à l'association Maison des journalistes, 35 rue Cauchy, 75015 Paris (simpa n°32481 ; dossier 2016_06229) ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, VF07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO